

Bruxelles, le 28 février 2025

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement

Avis sur le financement de l'égalité des genres et de l'empowerment de toutes les femmes et les filles (ODD 5)

1. Résumé

La **quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4)** aura lieu à Séville du 30 juin au 3 juillet 2025. En dépit des accords internationaux, les progrès sont lents et les droits des femmes et l'égalité des genres sont toujours sous pression, notamment du fait d'une réduction mondiale de l'espace accordé à la société civile et de la diminution du financement. **La Belgique s'est distinguée par son engagement de longue date en faveur des droits humains et de l'égalité des genres.** Cet engagement doit perdurer et se traduire par un soutien financier suffisant. Le financement actuel des organisations et initiatives de défense des droits des femmes et des filles et de l'égalité des genres demeure insuffisant. Il existe en outre des défis de taille en matière de financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs, notamment du fait du contexte (géo) politique changeant. **Des investissements supplémentaires et des réformes structurelles sont nécessaires pour garantir un progrès durable**, plus encore dans les États fragiles et les pays à faible revenu.

Le Conseil consultatif Genre et Développement formule des recommandations visant à souligner l'importance des droits humains, y compris les droits des femmes et l'égalité des genres en tant que **priorité politique**, tant au sein de l'UE qu'en dehors de celle-ci ; à utiliser la **dynamique** de la conférence FFD4 pour faire preuve d'un leadership international fort ; à former un contrepoids à la **réduction du champ d'action de la société civile** ; à **mettre en place un financement transparent et ciblé** et à être attentif aux **contextes fragiles et aux pays à faible revenu**. Enfin, **l'équité réparatrice et la lutte contre les inégalités structurelles** sont encouragées.

2. Introduction

1. La **quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4)** aura lieu à Séville en Espagne, du 30 juin au 3 juillet 2025. Cette conférence, qui a été annoncée en décembre 2023 par l'Assemblée générale des Nations Unies, offre **une dynamique politique déterminante pour s'exprimer sur le financement du développement, avec un accent tout particulier sur l'égalité des genres.** Les attentes sont élevées, tant pour ce qui est de la mobilisation de moyens supplémentaires que pour combler le fossé de financement considérable en matière de solidarité internationale, de climat et pour la réforme des institutions internationales.
2. De l'adoption de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, en passant par la déclaration et le programme d'action de Beijing¹ jusqu'à l'adoption de l'Agenda 2030 et des objectifs de Développement

¹ [Déclaration et Programme d'action de Beijing, Déclaration politique et textes issus de Beijing+5 | ONU Femmes – Siège social](#)

Durable², **l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité³ font partie intégrante des accords et traités internationaux.** Bien que des progrès aient été enregistrés, le changement global s'opère extrêmement lentement. Les droits des femmes sont toujours plus sous pression dans le monde. Un signal international fort et concret que les progrès enregistrés ne peuvent s'éroder est urgemment nécessaire. Ce signal est non seulement crucial pour les droits des femmes, mais aussi pour les droits humains et les évolutions démocratiques des sociétés en général. Les droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQI+ constituent un indicateur clé : leur violation systématique s'accompagne souvent d'atteintes à d'autres libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, d'association et de la presse. La protection de ces droits est essentielle au maintien de la démocratie, de l'État de droit et à la prévention de la violence à l'échelle mondiale⁴.

3. **La Belgique a une solide tradition de défense des droits humains, y compris des droits des femmes et de l'égalité des genres.** Par sa politique étrangère et plus particulièrement dans le cadre de la solidarité internationale, la Belgique s'implique activement pour enregistrer des progrès dans les thèmes qui font habituellement l'objet de discussions difficiles. Cela inclut notamment la reconnaissance de la santé et des droits sexuels et reproductifs, de la protection de l'espace laissé à la société civile (avec une attention particulière aux organisations engagées dans la défense des droits humains, notamment ceux des femmes et des personnes LGBTQI+) ainsi que l'élimination de toutes les formes de violences sexuelles et sexistes (VSS).

2.1 Contexte

1. Le **paysage politique international** connaît d'importants changements, notamment un **glissement des priorités politiques**, un accent croissant mis sur la sécurité, la croissance économique et le positionnement géopolitique, ainsi que des économies supplémentaires en matière de solidarité internationale. **Ce glissement a de graves conséquences sur l'égalité des genres et la défense des droits humains dans le monde.** En Belgique et dans l'Union européenne, nous sommes sans cesse confrontés à des défis plus importants, notamment l'émergence du populisme d'extrême droite et la réduction de la place accordée à la société civile. Si l'on ne met pas davantage l'accent sur l'intégration des droits humains et de l'égalité des genres et si l'on n'accorde pas plus d'attention à la politique en la matière, nous perdrons la lutte pour la promotion des valeurs démocratiques, contre les inégalités et les discriminations dans le monde.
2. **Les organisations et mouvements de défense des droits des femmes ressentent, eux aussi, l'impact de la tendance plus vaste à la réduction de l'espace accordé à la société civile et aux ONG.** Entre 2015 et 2022, près de la moitié des pays (68 sur 139) ont enregistré une diminution de la mesure selon laquelle les femmes « peuvent discuter librement de questions politiques dans les espaces privés et publics »⁵. Selon *l'Indice de genre des ODD*, une société civile forte est nécessaire pour soutenir une démocratie saine qui fonctionne correctement. Dans le même temps, l'aide financière accordée aux organisations de défense des droits des

² [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 | Département des Affaires Économiques et Sociales](#)

³ La formulation « femmes et des filles dans toutes leurs diversités » fait référence à la dimension intersectionnelle : elle reconnaît le fait que ces femmes et ces filles peuvent être confrontées à des inégalités en fonction de caractéristiques croisées, par exemple si elles sont également une personne avec un handicap, une personne âgée, une personne issue de l'immigration, une personne trans ou intersexuée, etc.

⁴ [Women's Faltering Rights in Russia and China Are Early Warning Signs for Aggression](#)

⁵ Indicateur 10.4 ; [EM2030_2024_SDG_Gender_Index_FR_digital.pdf](#)

femmes s'est encore amoindrie, alors qu'elle n'était déjà qu'une goutte d'eau au niveau mondial, soit moins de 1 % de l'aide publique au développement (APD) : de 891 millions de dollars (en 2019-2020) à 631 millions en 2020-2021.⁶ Plusieurs enquêtes ont montré qu'il existe un énorme décalage entre les déclarations politiques et les engagements financiers, plus particulièrement pour les organisations et les mouvements qui défendent les droits des filles et des femmes⁷. En mai 2024, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a pourtant adopté de nouvelles directives en matière d'égalité des genres dont un engagement en faveur d'un accroissement du financement de l'égalité des genres et de l'empowerment de toutes les femmes et les filles. Il comprend une référence explicite au financement des organisations locales de défense des droits des femmes, des mouvements féministes et des fonds pour les femmes⁸.

De plus, les **budgets publics sont globalement sous pression**, de sorte que les changements de priorités politiques se font encore plus durement sentir. Ainsi, l'UE a réalisé 2 milliards d'euros d'économie sur son budget consacré au développement, après quoi plusieurs États membres ont suivi le mouvement⁹. Des pays tels que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas ont réduit leur aide publique au développement (APD). **Ces économies, associées à l'influence et au financement croissants des mouvements anti-droits¹⁰, sont une autre menace pour l'avancement en matière de droit des femmes et d'égalité des genres.** En Belgique également, **des économies sont faites en matière de coopération au développement.** Ceci, alors que notre pays ne consacre que 0,44 % de son PIB à la coopération au développement, en dépit des besoins, au lieu de l'engagement international de 0,7 %. La Belgique est de ce fait en outre largement sous la moyenne européenne de 0,52 %.¹¹ Cette négligence de plusieurs décennies fait que 0,7 % devrait constituer une limite inférieure plutôt qu'un plafond en matière d'investissements publics dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. De plus, **des moyens insuffisants sont consacrés à des actions spécifiquement axées sur l'égalité des genres¹².** Les chiffres de l'OCDE-CAD montrent qu'en 2021-22, la Belgique a consacré 66,7 % de l'APD au gender mainstreaming et 7,7 % à des projets et programmes dont l'objectif principal est l'égalité des genres¹³. Il s'agit d'une nouvelle diminution au regard de l'année précédente. Chaque année, un nombre toujours croissant de programmes et projets ne sont pas contrôlés ou sont considérés comme non

⁶ ODA to support women's rights organisations and movements, and government institutions dropped to USD 631 million on average per year in 2021-2022, from USD 891 million in 2019-2020. Excluding the volumes committed to government institutions such as women's ministries, the amount was USD 453 million in 2021- 2022. This is only 0.7% of 'gender equality ODA' and 0.3% of total bilateral allocable aid; [towards-a-common-ask-for.pdf](#) en [OESO DAC rapport 2024](#).

⁷ AWID, Moving More Money to the Drivers of Change - How funders can resource feminist movements, <https://www.awid.org/news-and-analysis/new-report-moving-more-money-drivers-change-how-funders-can-resource-feminist>

⁸ [Instruments juridiques de l'OCDE](#)

⁹ At the February 2024 European Council, EU leaders agreed a deal on the mid-term revision of the bloc's 7 year budget, the MFF that foresees the use of €2 billion of decommitted funds - de facto cuts - from the Neighbourhood Development and International Cooperation Instrument to fund other priorities. [Who will the EU be in the world of tomorrow? - Eurodad](#)

¹⁰ Cf. rapport sur le financement des mouvements anti-droits (2021) <https://www.epfweb.org/node/837> qui affirme : (traduction libre) « les dépenses annuelles anti-genre en Europe ont été multipliées par quatre, de 22,2 millions de dollars en 2009 à 96 millions de dollars en 2018. »

¹¹ [Rapport 2024 sur la coopération belge au développement](#)

¹² Selon le rapport 2024 de l'OCDE consacré au financement du développement, la part accordée à l'égalité des genres a diminué. Bien que les membres du CAD aient affecté 60,4 milliards de dollars en 2021-22 à l'égalité des genres, cela représente une diminution de 45 % en 2019-20 à 42 %. Plus inquiétant encore, 20 des 32 membres du CAD ont réduit l'attention accordée à l'égalité des genres durant cette période. Cette réduction de l'aide intervient à un moment où le monde est confronté à une pauvreté, des inégalités et des conflits croissants, ainsi qu'aux effets de plus en plus graves du changement climatique, qui ont tous un effet disproportionnellement important pour les femmes et les filles dans toutes leurs diversités. [Development Finance for Gender Equality 2024 | OECD](#)

¹³ [Belgium | OECD](#)

pertinents¹⁴. L'UE, dont la Belgique, s'est pourtant engagée à faire en sorte que d'ici 2025, l'égalité des genres et l'empowerment des femmes et des filles soient un objectif important ou l'objectif principal de 85 % au moins de toutes les nouvelles actions externes. Cela rejoint les objectifs de l'IVCDI – L'Europe dans le monde, qui réitère ces promesses¹⁵. Il est également interpellant de constater qu'en 2023, pour la première fois, les dépenses bilatérales, tant pour **le secteur de la santé que de la santé reproductive, ont diminué** et que l'attention accordée au VIH/SIDA dans les dépenses de santé s'est également relâchée.¹⁶ Il faut pourtant encore faire des efforts. Si la tendance actuelle se maintient, on s'attend à ce qu'en 2030, environ 8 % des femmes dans le monde doivent vivre avec moins de 2,15 dollars par jour¹⁷. ONU Femmes estime qu'il faut déjà au minimum 360 milliards de dollars supplémentaires par an pour atteindre le seul ODD5 (à partir de 2023)¹⁸.

3. Il existe un point positif, à savoir que la Belgique oriente son action **sur les contextes fragiles et les pays les moins développés (PMD)** en dépit des circonstances difficiles. Cela entraîne toutefois aussi des défis budgétaires. Les flux d'APD mondiaux actuels ne sont pas suffisamment axés sur les pays les plus pauvres, dont les besoins sont les plus importants.¹⁹ Les pays à faibles revenus ne reçoivent qu'une petite part des moyens mobilisés par des initiatives sectorielles privées et le financement mixte. Cela entrave la possibilité de lutter efficacement contre la pauvreté et l'inégalité. La Belgique a toutefois décidé d'investir dans ces États. Notre pays est internationalement salué pour l'accent mis sur les PMD et les contextes fragiles. Selon l'OCDE, en 2022, les PMD ont reçu la plus grande part (31 %) de l'APD bilatérale belge. Ils ont également obtenu 0,13 % du PIB, part malheureusement inférieure à l'objectif international de 0,15 – 0,2 %.²⁰ En 2013, la Belgique a élaboré une note stratégique visant à clarifier l'approche fragilité. Cette note reconnaît que la prise en compte de la dimension de genre est inhérente à l'approche fragilité, car cette dimension est importante pour l'efficacité et la durabilité des actions. La Belgique s'engage en outre à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations-Unies.²¹
4. Les **critiques sur le mode de financement de la coopération internationale** se font plus nombreuses. Pour réaliser une équité réparatrice, nous n'avons pas d'autre choix que de réfléchir à des **méthodes de soutien**

¹⁴ https://donortracker.org/donor_profiles/belgium/gender pour obtenir les chiffres complets, vous pouvez consulter le précédent avis du CCGD : https://argo-ccgd.be/uploads/avis_docs/230331_Avis_financement_de_l_%C3%A9galit%C3%A9_des_genres_par_la_Coop%C3%A9ration_belge.pdf

¹⁵ IVCDI — L'Europe dans le monde précise que 85 % au moins de toutes les actions doivent comporter une dimension de genre. Selon le GAP III, pendant la période 2021-2025, au moins une action G2 doit être attribuée par pays. Le GAP III applique le système de notation du CAD relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD). Significatif (valeur 1) signifie que l'égalité des genres est un objectif important de l'action. Principal (valeur 2) signifie que l'égalité des genres constitue le principal objectif. En ce qui concerne l'aide humanitaire, la Commission applique son propre marqueur humanitaire de genre et d'âge. Voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020JC0017> et <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021R0947>

¹⁶ [Sensoa International - Home](#)

¹⁷ [Faits et chiffres : L'autonomisation économique | ONU Femmes – Siège social](#)

¹⁸ [Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des genres 2023 | Publications | ONU Femmes – Siège](#)

¹⁹ [Aidwatch-2024.pdf](#)

²⁰ Assemblée générale des Nations Unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1 (2015), § 43 et Objectif 17.2 ; Nations Unies, Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, 2015, § 51 ; et Nations Unies Commission Économique pour l'Afrique, Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, E/ECA/COE/42/15, (2023)

²¹ [Avis du Conseil consultatif Genre et Développement en faveur d'une meilleure intégration du genre dans l'approche du triple nexus](#)

de la solidarité plus novatrices²². Les déséquilibres historiques sont toujours utilisés pour maintenir des déséquilibres de pouvoir. Outre l'augmentation du montant total de l'aide accordée aux mouvements et organisations de défense des droits des femmes actives dans le domaine de l'égalité des genres, des appels pressants sont lancés en faveur d'une modification des conditions de financement. D'aucuns attirent l'attention sur les rapports de force déséquilibrés et les défis dans les relations avec les bailleurs de fonds. Certaines organisations indiquent consacrer beaucoup de temps à la rédaction de rapports, la tenue d'indicateurs, la demande de fonds, l'accompagnement d'audits, la participation à des processus de « due diligence », la visite de « monitors », etc. Le financement disponible est par ailleurs souvent structuré sous la forme d'une aide à des projets à court terme, sans grande flexibilité et souvent axés sur la réalisation de livrables ou d'objectifs préalablement définis.²³

5. Enfin, le suivi et l'analyse des investissements dans l'égalité des genres par l'APD constituent un réel défi. Les données sont souvent incomplètes et les informations qualitatives sont trop souvent inexistantes. Le marquage de genre cohérent dans les portefeuilles n'est pas une évidence. Il n'est pas toujours correctement réalisé et il n'est pas aisé de percevoir pleinement l'impact du financement sur l'égalité des genres. Il est également compliqué de suivre les investissements dans des moyens consacrés à l'égalité des genres par des institutions multilatérales. Elles ne font pas rapport de manière cohérente à l'OCDE-CAD et n'émettent pas de rapports annuels publics cohérents sur les moyens mobilisés au profit de l'égalité des genres en général ou des mouvements féministes en particulier.²⁴

3. Recommandations

3.1 Faire de l'empowerment des femmes et de l'égalité des genres une priorité politique permanente

- a. Accorder une place centrale **aux droits humains, y compris les droits des femmes et des filles, l'état de droit et la démocratie** dans une politique étrangère plus vaste, tout en accordant une attention particulière aux plus vulnérables.
- b. Investir dans un **leadership institutionnel mondial fort**. Engager les instruments de la politique étrangère pour promouvoir la valeur de l'égalité des genres et lutter contre le recul des droits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et de l'égalité des genres. Lutter activement contre les tentatives de réduire les acquis européens, les accords internationaux et d'entraver le progrès.
- c. Opter pour une **attitude proactive durable avant, pendant et après les négociations internationales** sur les droits des femmes et des filles, tant envers les pays en dehors de l'UE qu'au sein de cette dernière. Garantir notamment des positions ambitieuses lors du 4^e sommet FFD et au sein de la CCF, mais aussi des références ambitieuses à la dimension de genre dans d'autres contextes, par exemple l'exécution des obligations climatiques, les défis humanitaires et durant les discussions relatives à la réalisation des ODD.
- d. Adopter **des mesures politiques visant à lutter activement contre les inégalités croissantes – y compris la sensibilisation aux défis en matière de droits des femmes et de discrimination liée au genre. Intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des lignes politiques, mesures, préparations budgétaires et**

²² Cf. propositions Walking the Talk; Towards a "Common Ask" For Resourcing Feminist Movements [towards-a-common-ask-for.pdf](#) p.18

²³ [towards-a-common-ask-for.pdf](#)

²⁴ [towards-a-common-ask-for.pdf](#)

actions des pouvoirs publics en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement. Dans le cadre des procédures d'attribution des marchés publics et des subsides en matière de coopération au développement, veiller à l'intégration de la dimension de genre, dans le respect de la loi relative au gender mainstreaming du 12 janvier 2007.

3.2 Utiliser la dynamique du 4^e sommet FFD

- a. La concrétisation de l'égalité des genres et le renforcement de la position des femmes et des filles sont essentiels à la réalisation de tous les ODD et ils constituent une condition *sine qua non* du développement durable. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur le fait que **le financement du développement durable** dans le respect des droits humains **doive intégrer une perspective de genre et reconnaître l'importance d'une approche intersectionnelle**²⁵. Trouver des solutions sensibles au genre pour les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.
- b. **Utiliser la dynamique** pour renforcer le financement des organisations de défense des droits des femmes et des organisations qui s'impliquent dans le renforcement de l'égalité des genres.
- c. Ajouter une dialectique qui favorise l'intégration **d'une perspective de genre dans la politique environnementale et liée au changement climatique**.
- d. Libérer plus de moyens en luttant contre l'évasion et la fraude fiscale, en canalisant les flux financiers illégaux et en réexaminant les dettes dans le but de **combler les déficits financiers pour les services publics essentiels**, notamment les soins de santé, l'enseignement, l'énergie, l'eau et les équipements sanitaires et pour créer des systèmes de protection sociale. De trop faibles investissements dans des secteurs sociaux déterminants mettent à mal les progrès dans la réalisation des ODD et aggravent les inégalités, notamment les inégalités des genres.
- e. Défendre l'application de la méthode de « **genderbudgeting** », **plus particulièrement dans les secteurs prioritaires pour la coopération internationale et favoriser une politique fiscale sensible au genre**.
- f. Soutenir les **organisations de défense des droits des femmes et les organisations actives dans l'égalité des genres pour qu'elles puissent prendre part aux discussions** dans le cadre du financement du développement.
- g. **Réformer l'architecture financière mondiale** pour que la durabilité, l'équité et la paix soient ramenées au premier plan.

3.3 Constituer un contrepois à l'espace sans cesse réduit qui est accordé à la société civile

- a. Continuer à **reconnaître et défendre** les organisations de défense des droits des femmes et les organisations actives dans l'égalité des genres, notamment dans le Sud global.
- b. Assurer un **financement à long terme flexible**, en plus du financement de projets, qui réponde aux exigences des organisations de défense des droits des femmes et qui réduise les **limites top-down**. Dans ce contexte, être attentif à l'impact de l'approche de genre par les organisations qui reçoivent des moyens sur la base de leurs propres méthodes d'évaluation.

²⁵ Pour le CCGD, une approche intersectionnelle signifie que le Conseil affirme sa solidarité dans la lutte contre les normes et attentes stéréotypées liées à l'expression de genre, aux identités de genre et à l'orientation sexuelle, lesquelles conduisent à l'exclusion et à la discrimination. En cela, nous soulignons spécifiquement que l'approche intersectionnelle doit impérativement prendre en compte et reconnaître les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, afin de condamner les injustices à l'encontre de la communauté LGBTQI+. Pour plus d'informations, vous pouvez toujours consulter les avis du CCGD à l'adresse suivante info@argo-ccgd.be

- c. Prévoir une **mention explicite de financement** des organisations locales de défense des droits des femmes, des mouvements féministes et des fonds pour les femmes, conformément aux directives de l'OCDE-CAD.
- d. Attribuer des budgets visant à **sponsoriser les initiateurs de changement dans le Sud global** pour qu'ils puissent prendre part à des tables rondes de bailleurs de fonds de haut niveau et à des sommets politiques.
- e. Accorder une attention particulière à la **protection** de ces organisations et personnes contre d'éventuelles représailles et violences, compte tenu du contexte spécifique. Investir ensuite dans le renforcement de leurs capacités et faciliter le développement de réseaux locaux.

3.4 Fixer des objectifs financiers clairs, dans la lignée des accords internationaux

- a. Apporter une perspective quant au respect par la Belgique de la promesse financière internationale **consistant à accorder 0,7 % de son PIB à l'APD**. La transparence et la justification sont déterminantes pour faire en sorte que l'APD continue de servir son objectif initial : la lutte contre la pauvreté et l'inégalité.
- b. Prévoir un trajet de **financement de l'intégration du genre, y compris des objectifs selon lesquels 85 % de toute l'APD doit cibler l'égalité des genres (transversale et spécifique), et un objectif selon lequel 20 % de l'aide doit avoir l'égalité des genres comme objectif principal**.
- c. Augmenter les **dépenses consacrées à la coopération internationale en matière de santé, en ce compris les SDR, à 15 %** de toutes les dépenses relatives à la coopération internationale. Ancrer plus solidement les SDR dans les nouvelles collaborations gouvernementales qui seront définies après 2024, y compris la prévention et la lutte contre le VIH.
- d. **Améliorer la qualité des systèmes actuels de suivi de l'aide officielle au développement en faveur de l'égalité des genres** afin de lutter contre les incohérences entre les entités, le contrôle qualité et la rapidité. Systématiser le recours aux marqueurs de genre et prévoir un contrôle des données codées. Ces marqueurs ne peuvent être utilisés uniquement comme des critères de prestation, ils doivent véritablement être utilisés pour mesurer et améliorer la qualité.
- e. Plaider pour la création d'un marqueur international OCDE-CAD **axé sur les SDR**, pour que des comparaisons mondiales soient également possibles ou créer un marqueur pour les SDR pour le financement de la DGD, afin que ce dernier puisse être analysé avec la plus grande précision possible.

3.5 Accorder une attention toute particulière aux pays les moins développés (PMD)²⁶ et aux contextes fragiles

- a. Accorder une **priorité permanente au financement des PMD et des contextes fragiles** et atteindre l'objectif international de 0,15 % du PIB consacré aux PMD.
- b. **En tant qu'État belge, contrôler, par le biais des discussions au sein de l'UE et de l'OCDE-CAD**, que les autres pays donateurs respectent également leurs promesses financières à l'égard des PMD et mettre plus largement l'accent sur les subsides plutôt que sur les prêts, tout en veillant à ce que les moyens arrivent dans les pays et les groupes de population les plus vulnérables.
- c. **Exécuter le 4^e plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité » (2022-2026)**, dont l'exécution s'applique autant en Belgique que dans la politique de la Belgique à l'égard des pays partenaires de la

²⁶ Pour des raisons pratiques, nous utilisons ce terme tel qu'il est défini par les Nations Unies. Avec le CCGD, nous tentons d'éviter ce terme, car il est stigmatisant et fait référence à un vieux discours opposant les pays « développés » à ceux qui ne le sont pas.

coopération belge au développement, des pays avec lesquels la Belgique entretient des relations bilatérales, les organisations internationales dont la Belgique est membre, les pays où les forces armées belges sont actives et à l'égard des pays tiers.

- d. Assurer un **accès universel à des services de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) abordables, accessibles et de qualité** pour toutes les femmes et les filles et pour les communautés les plus marginalisées, également dans les contextes humanitaires et les situations de crise qui renforcent encore les inégalités.
- e. Réaliser des **actions transformatives de genre avant, pendant et après des crises** en luttant contre les inégalités structurelles et les normes et pratiques sociales discriminantes liées au genre, mais aussi contre les violations des droits (y compris celles qui contribuent à la violence liée au genre). Reconnaître en cela le fait que les normes sociales et les rôles de genre patriarcaux peuvent être des obstacles à la participation des femmes aux processus de paix. Dans ce contexte, lors de l'analyse de la situation (y compris l'analyse des rapports de force) et de l'élaboration d'un plan de réponse adéquat, tenir compte du fait que les normes et les rôles sociaux sont respectés.

3.6 Investir dans l'équité réparatrice

- a. Mener une **réflexion stratégique et formuler des objectifs concrets en matière de financement** des organisations de défense des droits des femmes et des organisations qui s'engagent en faveur de l'égalité des genres, également dans les dépenses belges au profit de l'aide humanitaire, de la prévention et de la lutte contre les violences fondées sur le genre. Le financement direct ne peut, par exemple, être un prétexte pour faire des économies.
- b. **Investir dans des moyens permettant de tester des méthodes novatrices** qui favorisent l'égalité des genres et l'empowerment des filles et des femmes et qui mettent efficacement en cause les normes de genre, tant dans des situations de crise que dans des contextes plus stables.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Roméo Matsas
Président du Conseil consultatif
Genre et Développement



Avis du CCGD, avec des contributions de : 11.11.11, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Oxfam Belgique, Sensoa, Eclasio, Caravane pour la Paix et la Solidarité, le Comité Internacional Peruano CIP-ASBL, Chaska International asbl